

DEMANDE D'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC

relative aux travaux sur façade(s) et/ou de toiture(s)

imprimé téléchargeable sur le site : www.bourgueil.fr

A DEPOSER 15 JOURS IMPERATIVEMENT AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX

N° ARRETE ODP : _____

DEMANDEUR *

Nom de l'entreprise : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

N° téléphone fixe : ____/____/____/____/____/____ N° Mobile : ____/____/____/____/____/____

Adresse mail : _____ @ _____

N° SIRET : _____

Nom de la personne à contacter : _____

Agissant pour le compte de (Nom et adresse complète) : _____

DESCRIPTION DES TRAVAUX

Lieu de l'occupation du domaine public

Adresse : _____

Référence(s) cadastrale(s) : _____

Description précise des travaux :

Référence de l'autorisation d'urbanisme (si les travaux sont concernés) :

Permis/Déclaration Préalable N° : _____ Date de la décision : _____

OBJET DE LA DEMANDE

☐ **ECHAFAUDAGE** - Surface demandée : *Longueur* : / *Largeur* :

☐ **EMPLACEMENT(S) DE STATIONNEMENT** - *Nombre* :

☐ *Au droit du chantier* ☐ *Face au chantier*

☐ *Du n° Au n°* ☐ *Sur toute la rue (rue barrée)*

☐ *Sur le tronçon situé*

FOURNIR UN PLAN COTE DE L'EMPRISE SOUHAITÉE

DATE(S) D'INTERVENTION

Du (1^{er} jour d'occupation) : à (heure)

Au (dernier jour d'occupation) : à (heure)

DISPOSITIONS IMPORTANTES

1° - Toute demande doit être transmise au service urbanisme, **IMPERATIVEMENT 15 JOURS AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX**, accompagné d'un plan de situation indiquant précisément le lieu concerné par les travaux.

2° - L'occupation du domaine public est soumise au paiement de la redevance d'occupation du domaine public conformément aux dispositions applicables (délibération N°2026-098 du 1/07/2026) :

II - TRAVAUX	
Echafaudage sur le domaine public	
Par jour le m ²	1 € le m ² / jour
Aire de chantier : toute surface utilisée pour des dépôts de matériaux et matériels, cabane de chantier, grue, bétonneuse, toupie, bennes à gravats, stationnement d'un véhicule etc... définie par des cotes hors tout, rubalisées et tresses comprises.	
Par jour, le m ² (tout métrage est arrondi au métrage supérieur)	1 € le m ² / jour
Stationnement d'un véhicule léger (PTAC < 3,5 tonnes) pour petits travaux professionnels et dépannages	
Par demi-journée et par véhicule	1 € / demie- journée
Par jour et par véhicule	2 €

3° - **Les travaux comportant une ou des modification(s) de l'aspect extérieur (par exemple : pose de châssis de toit, changement du matériau existant, remplacement de menuiseries existantes, reprise complète de la toiture en périmètre de protection des Bâtiments de France) devront préalablement à leurs réalisations, avoir fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme et d'une décision favorable. Dans le cas contraire, la demande d'occupation du domaine public sera refusée.**

4°- Les travaux situés dans le périmètre des monuments historiques sont soumis au préalable à une démarche administrative auprès du service de l'urbanisme de la mairie de Bourgueil.

5° Les travaux situés dans l'enceinte du marché hebdomadaire (mardi matin) sont soumis à des prescriptions particulières.

6° Les travaux ne pourront débuter qu'après l'obtention de l'arrêté municipal établi par les services municipaux de Bourgueil.

7° Toute demande de prolongation des travaux doit être transmise une semaine avant la fin des travaux au service urbanisme, sous peine d'amende pour occupation illégale du domaine public. Cette nouvelle demande pourra être acceptée ou refusée.

Engagement et signature	Atteste : ↳ Atteste avoir pris connaissance des dispositions importantes ↳ M'engage à réaliser les travaux sans aucune modification de l'aspect extérieur ou conformément à la décision d'urbanisme préalablement délivrée ↳ M'engage à s'acquitter du montant de la redevance d'occupation du domaine public Le : Signature (précédée du tampon de l'entreprise)
-------------------------	---

* Dispositions du règlement UE 2016/679 dit « RGPD » : « Conformément aux dispositions du règlement (UE) 2016/679 dit « RGPD », la Mairie de Bourgueil (8 rue du Picard 37140 Bourgueil) traite les données collectées dans le présent formulaire afin d'assurer votre inscription au Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ce traitement a pour objectif d'assurer votre information et de faciliter l'intervention des services de secours en cas de survenance d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Vos informations sont traitées dans le cadre de la collecte de votre consentement explicite et seront conservées jusqu'au retrait de ce dernier. Vos informations personnelles pourront être communiquées aux services chargés de la mise en œuvre du PCS.

Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement ou exercer vos droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données, ainsi que vos droits de limitation de leur traitement en contactant le service urbanisme de la ville de Bourgueil (urbanisme@bourgueil.fr), ou son délégué à la protection des données à l'adresse dpo@recia.fr. En l'absence de réponse, ou si vous considérez que vos droits n'ont pas été assurés, vous disposez de la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. »

